



PROCES-VERBAL

Commission de Surveillance des Opérations électorales

Réunion du : 09 octobre 2018

Présidence : M. Claude JOUSSAIN

Présents :

Mmes. Chantal COULIBEU – Annick MARTIN

MM. Robert PARMENTIER – Jean-Louis ROUSSEAUX

Invité : M. Florian PRAME (Directeur administratif)

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ordre du jour :

➤ **Election au Comité Directeur du District Marne de Football**

Suite à la démission de trois (3) membres du Comité directeur,
En application de l'article 13.3 des Statuts du District Marne de Football,

Dans les conditions définies par la procédure électorale diffusée le 28 août 2018 sur le site internet du District Marne et par voie électronique à l'adresse officielle des Clubs,

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures reçues, au nombre de quatre (4) en tant que membres libres, à l'élection au sein du Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2018,

La Commission,

Etudie les candidatures au regard des conditions générales d'éligibilité définies aux articles 13.2.1 et 13.3 des Statuts du District Marne de Football :

1. Date de dépôt de la candidature, 30 jours avant l'Assemblée Générale soit le 28 septembre au plus tard ;
2. Etre majeur à la date de dépôt de la candidature ;

3. Etre licencié depuis au moins six (6) mois, y compris pour la saison en cours ;
4. Etre domicilié sur le Territoire du District Marne ou celui d'un district limitrophe ;
5. Ne pas être licencié dans un club ayant déjà deux (2) membres au sein du Comité directeur ;
6. Ne pas être suspendu de toute fonction officielle ;
7. Ne pas être condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales.

La Commission,

Considérant que les candidatures remplissent toutes les conditions fixées aux points 1 à 6,

Concernant le point 7, deux (2) candidats n'ont pas attesté sur l'honneur qu'ils ne font l'objet d'aucune condamnation empêchant leur inscription sur les listes électorales,

Considérant que le défaut de mention ne constitue pas un motif de refus de candidature,

Par conséquent,

La Commission,

N'ayant rien trouvé qui ne soit pas conforme aux articles 13.2.1 et 13.3 figurant dans les Statuts du District Marne de Football

**Déclare les quatre (4) candidatures conformes aux règlements,
Propose au Comité Directeur de valider ces candidatures et de les présenter à l'Assemblée Générale.**

Candidatures retenues :

Membres libres :

- Monsieur Michel **Fricot**, Châlons Fco ;
- Monsieur Eric **Mode**, Côte des Blancs Fc ;
- Monsieur Lionel **Parszisz**, Tardenoise Us ;
- Monsieur Pascal **Roton**, Fismes Ardre Vesle Us.

➤ **Délégués des Clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue**

La Commission,

Examine la situation des délégués des Clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue (délégués élus lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018, et ce jusqu'en 2020),

En application de l'article 12.5.6 des Statuts du District Marne, qui précise que :

« En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation ».

Après examen de la situation des délégués élus,

Il apparaît que :

- Monsieur Pascal **Roton**, délégué élu titulaire, est licencié au club de Fismes Ardre Vesle Us, considéré comme club de Ligue (Régional 3) ;
- Monsieur Eric **Mode**, délégué élu suppléant, a changé de club et est désormais licencié au club de Côte des Blancs Fc, considéré comme club de Ligue (Régional 3).

Ces deux personnes ne peuvent plus représenter les Clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue.

Par conséquent,

La Commission,

Décide de remplacer Monsieur Pascal **Roton**, délégué élu titulaire, par le premier délégué élu suppléant lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, à savoir Monsieur Eric **Collinet**.

Récapitulatif des délégués :

Titulaires

	NOM	Prénom	n° licence	CLUB/DISTRICT
1	COLLINET	Eric	2544203207	Reims Murigny Fp
2	GAUDRILLER	Bertrand	2020126105	Ambonnay/Bouzy Fc
3	HELYE	Michel	2038614015	Dizy Us
4	LECUYER	Alain	2087114791	Somsois/Margerie
5	MARCY	Guy	2000067549	Bisseuil Fcer
6	LOUDIN	Jean-Marc	2010350444	Europort Fc
7	TONON	Gérard	2057111493	District Marne
8	VIGIER	Eric	2038613725	Fagnières Es

Suppléants

	NOM	Prénom	n° licence	CLUB/DISTRICT
1	BERCELET	Patrick	2020834265	District Marne
2	FRANCART	Jacky	2099713025	Mourmelon As
3	GUILLEMONT	Jean-Michel	2010013874	District Marne
4	JACQUET	Daniel	2047111006	Caillot Fc
5	RUEFF	Nicolas	2099713447	St Gibrien Fc
6	<i>A pourvoir</i>			
7	<i>A pourvoir</i>			

Le dépôt des candidatures s'effectuant dans les mêmes conditions que l'élection au Comité directeur, soit 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, ce délai étant dépassé.

La Commission,

Décide de pourvoir les deux (2) postes vacants de délégués suppléants, lors de l'Assemblée Générale 2019, et de lancer appel à candidatures dans les conditions règlementaires citées supra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Claude JOUSSAIN